



Doc. 16388

22 avril 2026

Crimes de haine contre les chrétiens en Europe

Proposition de résolution

déposée par Mme Deborah BERGAMINI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le rapport annuel 2025 de l'Observatoire de l'intolérance et de la discrimination contre les chrétiens en Europe (OIDAC Europe) révèle que 2 211 crimes anti-chrétiens ont été dénoncés en 2024. Les agressions physiques sont passées de 232 en 2023 à 274 en 2024, mais le phénomène est largement sous-estimé. Les incendies criminels contre des églises et des lieux de culte chrétiens sont également en forte augmentation. La plupart des incidents ont eu lieu en Allemagne, Autriche, Espagne, France et au Royaume-Uni. Le guide de l'OSCE/BIDDH «Comprendre les crimes de haine antichrétiens et répondre aux besoins de sécurité des communautés chrétiennes» souligne que les actes de violence contre les chrétiens risquent de porter atteinte au sentiment de sécurité et d'appartenance de communautés entières.

En janvier 2026, le Pape, dans son discours au Corps diplomatique auprès du Saint-Siège, a évoqué «une forme subtile de discrimination religieuse à l'égard des chrétiens, qui se répand même dans des pays où ces derniers sont majoritaires, comme en Europe ou dans les Amériques, où ils voient parfois leur possibilité d'annoncer les vérités évangéliques limitée pour des raisons politiques ou idéologiques».

L'Assemblée parlementaire a dénoncé l'intolérance et la discrimination fondées sur la religion, en adoptant (entre autres) la [Résolution 1846 \(2011\)](#), la [Résolution 2076 \(2015\)](#) et la [Résolution 2275 \(2019\)](#). Dans sa [Résolution 2036 \(2015\)](#) «Combattre l'intolérance et la discrimination en Europe, notamment lorsqu'elles visent des chrétiens», l'Assemblée a souligné la recrudescence des actes d'hostilité, de violence et de vandalisme visant en particulier les communautés chrétiennes en Europe.

A présent, il est nécessaire que l'Assemblée examine de nouvelles mesures visant à prévenir les violations de la liberté religieuse, en particulier s'agissant de la religion chrétienne. L'Assemblée pourrait envisager la possibilité pour les États de collecter des données afin de surveiller les manifestations d'intolérance, la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des chrétiens, perpétrés notamment en ligne, tout en sensibilisant l'opinion publique par des projets de dialogue et de tolérance religieuse.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
ÅBERG Boriana, Suède, PPE/DC
BASTOS Regina, Portugal, PPE/DC
BINDER-KELLER Marianne, Suisse, PPE/DC
CARVALHO Ricardo, Portugal, PPE/DC
DALLOZ Marie-Christine, France, PPE/DC
EDER-GITSCHTHALER Andrea, Autriche, PPE/DC
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC
HORGA Maria-Gabriela, Roumanie, PPE/DC
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
PETRUSHEVSKA Marija, Macédoine du Nord, PPE/DC
PIETRELLA Fabio, Italie, CEPA
POLIDORI Catia, Italie, PPE/DC
ROBLES Gonzalo, Espagne, PPE/DC
SACHEVA Denitsa, Bulgarie, PPE/DC
SILVA SANTIAGO Carlos, Portugal, PPE/DC
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC
VASILEVSKA Ivanka, Macédoine du Nord, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CEPA

1. CEPA: Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen